



# RPC 11 · Les impôts sur le bénéfice

Deux sortes d'impôts dans des comptes RPC : celui de l'année, et celui qu'on paiera ou économisera plus tard parce que les valeurs RPC et fiscales ne sont pas les mêmes.

## courant

l'impôt de l'année

## différé

l'écart RPC / fiscal

## probable

condition de l'actif sur pertes

## taux attendu

pour le calcul



### LA RÈGLE

#### Ce que dit la norme

Impôts courants : calculés sur le bénéfice imposable de l'exercice et rattachés à cet exercice.



### LA RÈGLE

#### À retenir

Impôts différés : calculés sur toutes les différences entre les valeurs RPC et les valeurs fiscales, au taux attendu au moment où elles s'inverseront.



### LA RÈGLE

#### Et le CO ?

**Impôt courant** : Charge de l'exercice, dette ou passif de régularisation



### LA RÈGLE

#### Pour s'en souvenir

« L'impôt différé, c'est l'impôt d'hier ou de demain, rangé dans les comptes d'aujourd'hui. »



### LE PIÈGE

#### Le piège

Une provision plus **basse** aux RPC que pour le fisc crée un impôt différé **passif**, comme un actif plus haut. Le sens se déduit de l'effet sur les capitaux propres RPC.



### LA BASE LÉGALE

#### Les références

Swiss GAAP RPC 11 ; CO art. 959a.



### Le cas express

Écarts RPC / fiscal : 365 ; impôts différés passifs au 1er janvier : 60 ; taux 20 %. Charge d'impôt différé ?

✓  $13\,365 \times 20\% = 73$ , moins 60.



### ✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Lister chaque écart entre valeur RPC et valeur fiscale.
- ☐ Appliquer le taux attendu.
- ☐ Activer les pertes reportées seulement si leur utilisation est probable.
- ☐ Passer la variation par le résultat ; taux en annexe.